

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 290

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.